

**Fonds d'assurance pour l'achèvement de la formation**  
**États financiers**  
*31 décembre 2020*

# Fonds d'assurance pour l'achèvement de la formation

## Table des matières

Exercice clos le 31 décembre 2020

---

	<i>Page</i>
<b>Rapport de l'auditeur indépendant</b>	
<b>États financiers</b>	
État de la situation financière.....	1
État des résultats et des variations du solde du fonds.....	2
État des flux de trésorerie.....	3
<b>Notes complémentaires.....</b>	<b>4</b>

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

---

Au surintendant des collèges privés d'enseignement professionnel,

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds d'assurance pour l'achèvement de la formation (le « Fonds »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020, l'état des résultats et des variations du solde du fonds et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites au paragraphe « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit d'états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Paragraphe d'observations – Information comparative

Sans pour autant modifier notre conclusion, nous attirons l'attention sur la note 9 des états financiers, qui indique que certaines informations comparatives pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été retraitées.

### Autre point - Information supplémentaire non auditée

L'information concernant le solde cible du fonds et le total mensuel le plus élevé des revenus non acquis payés d'avance pour le secteur pour l'exercice sont présentés à la note 4 des états financiers. Cette information supplémentaire n'a pas été auditée, car elle n'est pas obligatoire aux termes des normes comptables canadiennes pour le secteur public et n'est pas cruciale pour les états financiers du Fonds. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les notes aux états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations fournies dans les notes ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mississauga (Ontario)

Décembre 8, 2021

**MNP LLP**

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

**Fonds d'assurance pour l'achèvement de la formation**  
**État de la situation financière**  
*Au 31 décembre 2020*

	<b>2020</b>	<i>2019</i> <i>Retraité</i> <i>(note 9)</i>
<b>Actif</b>		
<b>À court terme</b>		
Trésorerie	14 754 650	14 842 934
Primes à recevoir	348 460	215 198
	<b>15 103 110</b>	<b>15 058 132</b>
<b>Passif</b>		
<b>À court terme</b>		
Créditeurs et charges à payer	180 983	23 797
Remboursements aux étudiants, coûts de l'achèvement de la formation et frais de déplacement à payer	609 763	19 677
Cautionnements confisqués reportés (note 3)	130 884	110 058
Revenus reportés tirés de primes	32 995	149 523
	<b>954 625</b>	<b>303 055</b>
<b>Actif net</b>		
Solde du fonds (note 4)	14 148 485	14 755 077
	<b>15 103 110</b>	<b>15 058 132</b>

**Approuvé par le surintendant des collèges privés d'enseignement professionnel**

**Surintendant**

## Fonds d'assurance pour l'achèvement de la formation

### État des résultats et des variations du solde du fonds

*Exercice clos le 31 décembre 2020*

	<b>2020</b>	2019 <i>Retraité (note 9)</i>
<b>Revenus</b>		
Primes	<b>958 555</b>	868 549
Cautionnements financiers acquis (note 3)	<b>564 421</b>	23 955
Intérêts et pénalités sur les comptes en souffrance	<b>514</b>	3 371
Intérêts sur les placements	<b>72 998</b>	240 855
	<b>1 596 488</b>	1 136 730
<b>Charges</b>		
Coûts d'achèvement de la formation (note 5)	<b>1 001 749</b>	286 632
Charges administratives (note 6)	<b>296 404</b>	172 565
Remboursements aux étudiants (note 5)	<b>868 844</b>	61 119
Honoraires pour services professionnels	<b>29 107</b>	21 197
Créances douteuses	<b>6 976</b>	4 647
	<b>2 203 080</b>	546 160
<b>Excédent (insuffisance) des revenus sur les charges</b>	<b>(606 592)</b>	590 570
<b>Solde du fonds à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>14 755 077</b>	14 164 507
<b>Solde du fonds à la clôture de l'exercice</b>	<b>14 148 485</b>	14 755 077

*Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.*

# Fonds d'assurance pour l'achèvement de la formation

## État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2020

	2020	2019 <i>Retraité (note 9)</i>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Excédent (insuffisance) des revenus sur les charges	<b>(606 592)</b>	590 570
Variations des comptes du fonds de roulement		
Primes à recevoir	<b>(133 262)</b>	104 421
Créditeurs et charges à payer	<b>157 186</b>	(2 600)
Remboursements aux étudiants, coûts de l'achèvement de la formation et frais de déplacement à payer	<b>590 086</b>	(191 690)
Cautionnements confisqués reportés	<b>20 826</b>	98 009
Revenus reportés tirés de primes	<b>(116 528)</b>	(834)
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie</b>	<b>(88 284)</b>	597 876
<b>Trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>14 842 934</b>	14 245 058
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>14 754 650</b>	14 842 934

# Fonds d'assurance pour l'achèvement de la formation

## Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2020

---

### 1. Constitution et nature de l'organisation

Le Fonds d'assurance pour l'achèvement de la formation (le « Fonds ») a été constitué sous le régime de la *Loi de 2005 sur les collèges privés d'enseignement professionnel* (la « Loi »). Il s'agit d'une entité sans but lucratif qui n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu. Le Fonds a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 2007 afin de fournir aux étudiants des collèges privés d'enseignement professionnel qui ferment la possibilité d'achever leur formation ailleurs ou d'obtenir un remboursement.

Le Fonds est administré par le gouvernement et est financé par les collèges privés d'enseignement professionnel, qui sont tenus de lui verser des primes. Les fonds sont conservés dans un compte à vocation spéciale du Trésor.

Le Fonds comporte un conseil consultatif dont les membres sont nommés par le ministre des Collèges et Universités (le « ministre ») afin de prodiguer des conseils et de formuler des recommandations au surintendant pour ce qui touche l'administration du Fonds.

### 2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers, lesquels constituent une déclaration de la direction, ont été dressés conformément aux NCSP selon les normes applicables aux organismes sans but lucratif du secteur public, et ils comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

#### **Comptabilisation des revenus**

Le Fonds applique la méthode du report pour comptabiliser les revenus. Les revenus grevés d'une affectation sont comptabilisés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les revenus non affectés sont comptabilisés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus tirés de primes sont comptabilisés à titre de revenus au cours de la période à laquelle ils se rapportent. Les revenus reportés s'entendent des primes reçues d'avance.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont touchés.

#### **Trésorerie**

La trésorerie comprend les montants qui sont sous la garde du ministre. L'intérêt est gagné à un taux équivalant au rendement des bons du Trésor à 90 jours. En 2020, les taux annuels se sont chiffrés dans la fourchette de 0,07 % à 1,64 %.

#### **Cautionnement confisqué**

Le surintendant peut déclarer que le cautionnement fourni par un collège privé d'enseignement professionnel aux termes de l'article 32 de la Loi sera confisqué dans l'un des cas suivants :

- 1) Un collège privé d'enseignement professionnel a cessé ses activités ou a mis fin à ses programmes de formation professionnelle avant que certains étudiants qui y sont inscrits n'aient pu terminer leur formation.
- 2) Le surintendant a émis une proposition visant à suspendre, à révoquer ou à refuser le renouvellement des inscriptions au sein d'un collège privé d'enseignement professionnel.

Si le surintendant décide de déclarer la confiscation d'un cautionnement, il doit le faire dans les douze mois suivant le moment où il a pris connaissance de l'événement qui justifie sa décision. Si, après qu'une période de douze mois s'est écoulée sans que d'autres réclamations d'étudiants n'aient été faites et qu'il reste un solde au cautionnement financier, les fonds restants seront remis au collège privé d'enseignement professionnel qui a fermé.

#### **Pénalités pour retard dans le versement des primes**

Des intérêts simples sont appliqués aux débiteurs en souffrance, suivant le taux établi par le ministère des Finances.



# Fonds d'assurance pour l'achèvement de la formation

## Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2020

---

### 2. Principales méthodes comptables (suite)

#### ***Instruments financiers***

Le Fonds comptabilise ses instruments financiers lorsqu'il devient partie à leurs dispositions contractuelles. Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur.

Au moment de la comptabilisation initiale, le Fonds peut faire le choix irrévocable d'évaluer ultérieurement tout instrument financier à sa juste valeur. Le Fonds n'a pas fait ce choix pour l'exercice considéré.

Le Fonds évalue ultérieurement les instruments financiers au coût ou au coût après amortissement, diminué de la dépréciation. Pour l'ensemble de ses actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, il détermine s'il y a lieu de comptabiliser une perte de valeur. Lorsqu'il y a indice d'une possible dépréciation, le Fonds établit s'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Le cas échéant, le Fonds ramène la valeur comptable de l'actif financier déprécié à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de la détention de l'actif.

Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent la trésorerie et les primes à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les créditeurs et charges à payer ainsi que les remboursements aux étudiants, les coûts de l'achèvement de la formation et les frais de déplacement à payer.

Les coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'acquisition, à l'émission ou à la prise en charge d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont immédiatement comptabilisés dans l'excédent (insuffisance) des revenus sur les charges pour la période considérée. Sinon, les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers qui sont évalués par la suite au coût ou au coût après amortissement.

#### ***Incertitude relative à la mesure (utilisation d'estimations)***

La préparation d'états financiers conformément aux NCSP exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs et sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture ainsi que sur les montants des revenus et des charges de la période.

Les débiteurs sont comptabilisés après évaluation de leur recouvrabilité, et une provision pour créances douteuses appropriée est constituée, si nécessaire.

Ces estimations et hypothèses sont examinées périodiquement et, lorsque des ajustements sont nécessaires, ils sont présentés dans l'excédent des revenus sur les charges au cours des périodes pendant lesquelles ils se produisent.

# Fonds d'assurance pour l'achèvement de la formation

## Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2020

### 3. Cautionnements confisqués reportés

Les collèges privés d'enseignement professionnel sont tenus de déposer un cautionnement financier qui correspond à 10 % des revenus bruts qu'ils projettent de tirer des programmes de formation professionnelle au moment de l'inscription initiale et à 25 % des revenus non acquis mensuels payés d'avance les plus élevés recueillis au cours d'un exercice donné au moment de la réinscription. Dans les deux cas, ce montant doit être d'au minimum 10 000 \$. Cependant, le surintendant a le pouvoir d'augmenter le montant du cautionnement que le collège privé d'enseignement professionnel est tenu de fournir afin d'offrir une protection appropriée à ses étudiants. Les organismes de bienfaisance enregistrés sont exonérés de cette obligation de cautionnement financier.

Ce cautionnement financier se veut une protection dont bénéficie le Fonds advenant la fermeture d'un collège privé d'enseignement professionnel qui n'aurait pas rempli son obligation de permettre aux étudiants d'achever leur formation. Le cautionnement financier de cet établissement sert d'abord à offrir aux étudiants la possibilité de terminer leur programme ou de recevoir un remboursement avant que les fonds ne soient accessibles.

Le cautionnement financier peut prendre trois formes :

- 1) Un cautionnement garanti par une société de cautionnement ou un autre garant;
- 2) Une lettre de crédit émise par une banque ou une institution financière soumise au contrôle ou à l'examen de la Banque du Canada ou d'une autre autorité gouvernementale compétente au Canada;
- 3) Une garantie personnelle qui s'accompagne d'un cautionnement émis par le Canada ou une province.

Les cautionnements confisqués reportés correspondent aux cautionnements confisqués reçus en raison de la fermeture d'un collège privé d'enseignement professionnel qui excèdent les dépenses connexes engagées jusqu'à maintenant. Ce faisant, ils se rapportent aux dépenses qui seront effectuées au cours des exercices à venir. La variation des soldes des cautionnements confisqués reportés se présente comme suit :

	<i>Exercice de fermeture</i>	<i>Solde à l'ouverture de l'exercice</i>	<i>Fonds reçus</i>	<i>Fonds comptabilisés à titre de revenus au cours de l'exercice</i>	<i>Remboursements aux collèges privés d'enseignement professionnel</i>	<i>Solde à la clôture de l'exercice</i>
Canadian Aesthetic Academy 1640534 Ontario Inc., faisant affaire sous le nom de Liaison College	2012	(55) \$	– \$	– \$	– \$	(55)
New Way Truck & Forklift Driving School	2015	12 104	–	–	–	12 104
1998204 Ontario Ltd., faisant affaire sous le nom de Windsor Welding Institute	2019	61 000	–	14 225	–	46 775
Ottawa Aviation Service Inc.	2019	14 024	–	–	–	14 024
Canadian College of Massage & Hydrotherapy	2019	22 985	–	22 985	–	–
Red Academy Toronto Inc.	2020	–	344 247	318 822	–	25 425
Cecile Leblanc Inc.	2020	–	162 000	142 650	–	19 350
B.G. McPherson Training Centre Inc.	2020	–	47 000	47 000	–	–
Donato Salon Group Inc.	2020	–	19 000	18 739	–	261
	2020	–	13 000	–	–	13 000
		110 058	585 247	564 421	–	130 884

# Fonds d'assurance pour l'achèvement de la formation

## Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2020

### 4. Solde du fonds

En vertu des règlements d'application de la Loi, le solde cible du fonds s'élève à 17,5 % des revenus non acquis mensuels payés d'avance les plus élevés pour le secteur au cours de l'exercice précédent. Un supplément sera imposé à la prime tant que le solde du fonds se situera en deçà du niveau cible.

Au 31 décembre 2020, les revenus non acquis mensuels payés d'avance les plus élevés pour le secteur s'élevaient à 104,6 M\$ (88,9 M\$ au 31 décembre 2019). Le solde du fonds à la clôture de l'exercice correspondait à 13,53 % (16,9 % en 2019) des revenus non acquis mensuels payés d'avance les plus élevés pour le secteur.

### 5. Paiements au titre des collèges privés d'enseignement professionnel fermés

Au cours de l'exercice 2020, le Fonds a engagé des dépenses visant à rembourser les étudiants et à assumer les coûts d'achèvement de la formation, comme suit :

	<i>Exercice de fermeture</i>	<i>Remboursements aux étudiants</i>	<i>Coûts d'achèvement de la formation</i>	<i>Total</i>	<i>2019</i>
King George International Business College	2017	–	–	–	15 714
FlyCanadian Inc.	2018	–	199 271	199 271	263 683
Emmanuel Academy of Business, Healthcare and Technology Inc.	2018	–	–	–	68 354
New Way Truck & Forklift Driving School	2019	–	14 225	14 225	–
1998204 Ontario Ltd., faisant affaire sous le nom de Windsor Welding Institute	2019	39 860	–	39 860	–
Ottawa Aviation Service Inc.	2019	728 644	334 696	1 063 340	–
Canadian College of Massage & Hydrotherapy	2020	22 976	295 846	318 822	–
Red Academy Toronto Inc.	2020	31 517	111 132	142 649	–
Cecile Leblanc Inc.	2020	31 442	42 245	73 687	–
B.G. McPherson Training Centre Inc.	2020	14 405	4 334	18 739	–
		<b>868 844</b>	<b>1 001 749</b>	<b>1 870 593</b>	<b>347 751</b>

En 2020, quatre collèges privés d'enseignement professionnel ont fermé. Bien qu'il soit probable que des coûts seront engagés par suite de ces fermetures, aucun montant n'a été comptabilisé, puisqu'il n'est pas possible d'en faire une estimation raisonnable.

### 6. Ventilation des charges

Le Fonds est administré par le surintendant des collèges privés d'enseignement professionnel. Les débiteurs sont gérés par Services communs de l'Ontario (« SCO »). Pour le compte du Fonds, SCO assure la facturation, le recouvrement et le suivi chronologique des débiteurs, ainsi que le calcul des intérêts.

Le Fonds couvre les charges engagées par le surintendant aux fins de l'administration et de la gestion du Fonds. Il a comptabilisé et remboursé au surintendant les charges administratives suivantes engagées au cours de l'exercice :

	<i>2020</i>	<i>2019</i>
Assurance responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants	1 868	1 780
Rapports de solvabilité	20 077	12 000
Charges de recouvrement des coûts d'administration	157 147	158 785
Services d'actuariat	117 312	–
	<b>296 404</b>	<b>172 565</b>

# Fonds d'assurance pour l'achèvement de la formation

## Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2020

---

### 7. Instruments financiers

Dans le cadre de ses activités, le Fonds détient un certain nombre d'instruments financiers. La direction est d'avis que ces instruments financiers n'exposent pas le Fonds à un risque important de taux d'intérêt, de change, de crédit, d'illiquidité ou de prix autre, sauf indication contraire.

#### **Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque de perte financière auquel le Fonds est exposé si une contrepartie à un instrument financier devait manquer à ses obligations contractuelles. La trésorerie ainsi que les primes et intérêts à recevoir exposent le Fonds au risque de crédit.

Les fonds sont conservés dans un compte à vocation spéciale du Trésor. Par conséquent, la direction estime que le risque de perte est négligeable.

Le Fonds gère ses débiteurs en surveillant le score de défaillance commerciale et l'ancienneté des comptes, en plus de faire un suivi des montants en souffrance. Puisque le Fonds n'a jamais subi de pertes de valeur importantes dans le passé, la direction estime que l'exposition au risque de crédit est faible.

#### **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs provenant d'un instrument financier fluctuent en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. La trésorerie du Fonds produit des intérêts variables dont le taux est équivalent au rendement des bons du Trésor à 90 jours.

### 8. Risque environnemental

En mars 2020, une pandémie de COVID-19 (coronavirus) s'est répandue, laquelle a eu une incidence importante sur les entreprises en raison des restrictions concernant les voyages et les activités commerciales et des mesures d'auto-isolement et de mise en quarantaine instaurées par le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et municipaux. La mesure dans laquelle le Fonds est touché dépendra de l'évolution de la situation, elle-même très incertaine et difficile à prévoir avec assurance, ce qui comprend la propagation de la maladie, la durée de la pandémie, les restrictions sur les voyages et les mesures de distanciation physique en place au Canada et dans d'autres pays, les fermetures ou les interruptions des activités des entreprises et l'efficacité des mesures prises au Canada et ailleurs dans le monde pour combattre le virus. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et la période suivant la date de clôture des présents états financiers, l'incidence de la COVID-19 ne peut être raisonnablement quantifiée.

### 9. Correction d'une erreur

Au cours de l'exercice, il a été déterminé que le Fonds a surévalué les primes à recevoir et les revenus des primes de l'exercice précédent par l'inclusion erronée d'une cotisation au titre de pénalités. Les soldes de l'exercice 2019 qui ont été présentés ont été retraités pour tenir compte de la correction suivante :

Diminution de 232 500 \$ de revenus des primes et de l'excédent des revenus sur les charges pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Diminution du même montant des primes à recevoir et du solde du fonds à la clôture en date du 31 décembre 2019.